

Conditions Générales de Vente

Désignation

Jérémy Exbrayat est un entrepreneur individuel, N° SIRET : 848 574 646 000 24, déclaré en tant qu'organisme de formation sous le numéro 27710303571 auprès du préfet de région Bourgogne Franche-Comté.

L'organisme de formation met en place et dispense des formations intra-entreprises sur l'ensemble du territoire national.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'organisme de formation pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, l'organisme de formation Jérémy Exbrayat s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté et signé et tamponné. À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros toutes taxes comprises et sont à régler par virement bancaire dans un délai de deux mois après l'exécution de la prestation.

Toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit des intérêts de retard ainsi que le paiement d'une somme de 40€ due au titre des frais de recouvrement

En cas de désistement de la part du client moins de 48h avant la date prévue de la formation, la totalité du prix de la formation sera due ou la formation sera reportée à une autre date.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation.

Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'organisme de formation ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCA au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse jeremy.exbrayat.pro@gmail.com

Sauf événement fortuit ou à un cas de force majeure, en cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation.

Sauf événement fortuit ou à un cas de force majeure, en cas d'annulation moins de 4 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 100% du coût total initial de la formation.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'organisme de formation JérémY Exbrayat ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

Le programme, les contenus et les objectifs de formation sont fixés en amont de la formation entre l'organisme de formation et le client, conformément aux règles légales en vigueur.

Cependant, s'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'organisme de formation JérémY Exbrayat sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'organisme de formation JérémY Exbrayat et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de la ville de Macon.

